

## RGCU

# Communiqué commun de la profession comptable

La profession comptable, unie, prend une **position commune** concernant le déploiement du Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU).

**Si la profession comptable est totalement favorable au principe d'un registre commun de partage des données carrières**, dans sa fonction première : informer de façon transparente et lisible les affiliés, en mettant à disposition les données des caisses de retraite,

**Elle considère que les opérations de déploiement de ce registre semblent s'éloigner des textes originels au mépris de toutes considérations de sécurité et de qualité inhérentes** à ce type de projet. La position de la Direction de la Sécurité Sociale imposant une « vision centralisée » du dispositif contraire aux dispositions du Code de la Sécurité sociale conduit la profession à lever plusieurs alertes sur les conséquences que pourrait avoir cette approche du RGCU sur la CAVEC en termes de sécurité, de qualité et de gouvernance.

**Elle fait part de son inquiétude** sur le fait de remplacer des processus fiables exempts de critiques fonctionnelles par une gestion de projet incertaine et non sécurisée.

**La profession comptable s'oppose** à ce que la Cavec soit, par ce dispositif ou toute autre démarche, dépossédée de la gestion des carrières de ses affiliés, experts-comptables ou commissaires aux comptes. La volonté d'étendre la mission du RGCU en prévoyant un transfert de la gestion des carrières de la caisse vers le RGCU, et donc vers une gestion unique de l'Etat, sans aucune garantie de qualité de service n'est pas acceptable.

**La profession comptable refuse de voir sa caisse de retraite, gérée avec efficience et autonome financièrement**, privée de sa capacité de gouvernance et de pilotage. En effet, cette démarche remet en cause la gouvernance de la CAVEC et les droits reconnus par la loi aux élus de la caisse et affiliés, à une gestion autonome du régime de retraite complémentaire. Elle remet en cause le rôle des institutions représentatives des professions concernées, et les droits constitutionnels de ces dernières.

La Cavec a su créer des régimes adaptés aux besoins de ses professionnels et les gérer avec responsabilité.

**Nous sommes plus que jamais déterminés à continuer à gérer notre régime de retraite, avec conscience et indépendance.**

Pour le CNOEC  
Lionel CANESI

Pour la CNCC  
Yannick OLLIVIER

Pour la CAVEC  
Frédéric ROGIER

Pour IFEC  
Christophe PRIEM

Pour ECF  
Christophe SANS

